



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Procès-verbal N° 08/17

Séance du Conseil communal du
mercredi 13 décembre 2017 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 12^{ème} séance de la présente législature 2016-2021 et 8^{ème} de cette année 2017 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Laurent Clerc, Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

M. le Président souhaite ajouter à l'ordre du jour qui avait initialement 8 points, un chiffre 1 bis à savoir : « Adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2017 ». Les personnes qui s'opposeraient à cette modification peuvent déposer une motion d'ordre qui sera alors mise au vote après l'appel.

1. Appel

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum fixé à 30 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 5 Mme Salas
MM. Gardet, Kobel, Liechti et Mouvet

Absents : 0

Présents : 54

Majorité absolue : 28

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

1 bis. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2017

Nous avons 9 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour sera suivi comme tel et nous passons au point 2.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017

PV no 07/17 du 22.11.17

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Hirsch : à la page 10, en bas, j'aimerais que la Municipalité nous donne des explications concernant les motivations et objectifs derrière ce nouveau règlement.

Mme Merminod : à la page 4, M. Rudin était ravi car maintenant la situation est beaucoup plus sûre qu'avant.

M. Brandt : page 3, dans mon intervention, « a demandé la possibilité de revoir le plan de quartier et c'est d'établir un plan de quartier ». Même page, avant dernière ligne, l'utilisation au sol est de 0,625 et non 625. Puis, page 6, il y a un an, certains conseillers avaient souhaité diminuer les impôts en faisant valoir qu'un budget déficitaire n'était pas si important.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le PV no 07/2017 du 22.11.17 est accepté par 45 voix pour et 8 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Election d'un nouveau membre du Conseil

Suite à la démission de Madame Michel Olivia, Conseillère communale, annoncée lors de notre séance du 22 novembre, nous la remercions pour son engagement et ses contributions à l'intérêt général. Nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de ses activités professionnelles.

Le bureau a pourvu à son remplacement selon l'article 10 du RCC. Monsieur Gass Volker, du groupe politique ASSE accepte son élection. Ayant annoncé qu'il ne pourrait pas être présent ce soir et en l'absence de caractère urgent, il a été convenu que Monsieur Gass sera assermenté lors de notre prochaine séance du Conseil du 7 février 2018.

Evènements passés :

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Match aux cartes organisé par la Société de la Jeunesse de Saint-Sulpice, le samedi 25 novembre au Foyer des Pâquis.
- La première partie des fenêtres de l'Avent du 1^{er} au 24 décembre en général de 19h à 20h. Le programme détaillé est disponible sur le site Internet de la Commune.
- Célébration et contes organisés par la Paroisse EERV de Saint-Sulpice et d'Ecublens, le dimanche 3 décembre à l'Eglise romane, suivi du cortège aux flambeaux jusqu'au Laviau pour la traditionnelle célébration œcuménique.
- Crèche vivante de la Paroisse EERV de Saint-Sulpice et d'Ecublens le mardi 12 décembre sur la Place du Motty d'Ecublens.

Evènements à venir :

Le bureau vous communique quelques dates à retenir :

- La suite des fenêtres de l'Avent jusqu'au 24 décembre, en général de 19h à 20h. Le programme détaillé est disponible sur le site Internet de la Commune. En particulier :
 - La fenêtre de l'Avent de la Municipalité, le jeudi 14 à la maison de commune, rue du Centre 47.
 - Le concert de gospel organisé par la Société de développement, le vendredi 15 à 19h00 au Foyer paroissial.
 - Le Noël villageois organisé par l'Union des sociétés locales, le jeudi 21 dès 18h30 sur la place du village autour de la fontaine couverte.
- La célébration œcuménique, le dimanche 24 décembre à l'Eglise romane.

- Le bus Bilan & Conseil Santé présent à Saint-Sulpice du 15 au 18 janvier 2018, sur l'esplanade de la Maison de commune, sur rendez-vous. Renseignements disponibles sur le site Internet de la Commune.
- La séance d'information sur le 1^{er} cycle primaire au Collège de la Planta, le jeudi 18 janvier à 19h30, puis du 22 au 25 janvier pour les inscriptions de 1^{ère} année enfantine.

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : je vous informe que nous avons reçu la démission au 31 décembre 2017 de Monsieur Fabio Groubel, notre huissier, pour des raisons familiales. Nous tenons à remercier M. Groubel pour son travail au sein de la commune pendant de nombreuses années et lui souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Mme Merminod : le préavis Apollo qui a été présenté par les 8 communes de l'Ouest Lausannois a été accepté par les 8 communes. Une séance est prévue le 8 janvier 2018 avec le Président de la Fondation, M. Girardin et la Directrice Mme Ferré. Les recherches pour les locaux sont déjà en cours. C'est une immense satisfaction et les communes ont travaillé ensemble pour rechercher des solutions et ont aussi travaillé avec le Canton qui financera pour moitié les coûts de fonctionnement. Le Canton financera aussi la moitié du salaire de la Directrice.

La convention entre le TKM et les 10 communes a aussi été signée le vendredi 8 décembre.

4. Communications de la commission de gestion et des finances

M. le Président passe la parole à M. del Boca, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances qui sera annexé au procès-verbal.

5. Dépôt du préavis no 18/17 : « Demande d'un crédit de CHF 249'000.- pour la modernisation de la connexion informatique des Services communaux »

La Municipalité a un complément à apporter.

M. Panzera : je voudrais ajouter 2 points relatifs au dépôt de ce préavis.

- Ce préavis est en relation avec le plan d'investissement proposé par la Municipalité en 2017 en se projetant sur l'avenir avec un guichet automatique, un wi-fi public et une amélioration de la sécurité informatique. Il est aussi en relation avec une demande de la COGEFI par rapport au budget 2017, préavis 13/16.
- Le montant de ce préavis 18/17 n'a aucune incidence sur le budget 2018, car ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve.

M. del Boca : la COGEFI voudrait, dans un souci légitime lié à cette confiance essentielle, demander à la Municipalité de confirmer que lors de l'examen du budget le 13 novembre, la COGEFI n'a pas été informée directement ou indirectement de ce préavis qui bien que n'étant pas lié au budget, affecte au final au porte-monnaie communal.

M. Ryser : j'ai reçu, ainsi que certains d'entre vous, l'information de Swisscom qui va installer également de la fibre optique entre août et novembre 2018. J'aimerais que ces travaux soient coordonnés avec les frais engendrés dans le cadre des travaux mentionnés dans ce préavis.

M. Panzera : en réponse à M. Ryser, je confirme que le travail pour ce préavis a commencé en avril et des contacts ont été établis avec Swisscom ; mais je vais quand même les contacter afin de coordonner ces travaux.

M. Hirsch : c'est une excellente idée de se doter d'un accès à Internet moderne, en adéquation avec le besoin de notre administration. Notre Municipalité nous propose d'investir CHF 249'000.- dans un projet ambitieux d'infrastructure à Internet d'un très haut débit.

Malheureusement, le préavis proposé est incomplet et ne permet donc pas de prendre une décision. Il manque notamment :

- Une analyse chiffrée du besoin. J'ai l'impression que l'on est en train de nous proposer de construire une autoroute pour ensuite faire circuler que quelques vélos.
- Quels sont les postes et services et quels emplacements de notre administration ont besoin de transmettre des volumes de données suffisamment importants pour nécessiter 1 Go/s de bande passante, qui serait mis à disposition par la fibre optique proposée ?
- Dans le monde commercial, Swisscom estime qu'une bande passante de 10 Mo/s est suffisante pour une entreprise d'une cinquantaine de collaborateurs (ceci représente 100 fois moins de capacité que celle offerte par la fibre proposée dans le préavis).
- Il faudra expliquer en détail pourquoi la déchetterie et l'Auberge communale ont besoin d'une connexion Internet à haut débit.

Deuxièmement, il manque l'analyse des alternatives technologiques qui pourraient être :

- L'infrastructure du câble (Cablecom).
- La téléphonie mobile, une technologie qui évolue particulièrement vite et offre aussi des possibilités très performantes.

Ces deux technologies ont le mérite de ne pas nécessiter d'investissement en infrastructure de la part de la commune. Il faudra considérer la possibilité de choisir une technologie avec un minimum d'investissement en infrastructure, afin de garder la flexibilité de pouvoir changer lorsqu'une nouvelle et meilleure technologie émerge. Une fois investi dans la fibre, notre commune n'aurait plus cette flexibilité de choix.

Il manque également un comparatif chiffré des coûts des différentes alternatives, à savoir :

- Les coûts d'investissement.
- Les coûts pérennes, récurrents dans les comptes chaque année. Les coûts récurrents chaque année de la fibre proposée dans le préavis dépassent les CHF 20'000.-. Ce montant permettrait d'acheter une quinzaine d'abonnements de très haut débit des autres technologies, et ce sans investissement. Ne serait-ce pas suffisant pour satisfaire le besoin ?

J'estime que l'on se doit de préparer ce projet correctement et notamment dans la situation financière actuelle de la commune. Nous devons exiger une préparation et une justification exhaustive d'un investissement de cette ampleur.

Mme Berner : à la page 4, il est mentionné que l'on doit relier l'emplacement projeté de la nouvelle déchetterie et j'aimerais en savoir un peu plus ?

M. Panzera : il s'agit d'un point de jonction, lequel est relié avec le canton, de l'Unil au ch. du Bochet. Le Canton prendra en charge la descente au niveau de la faune et nous avons un projet de déchetterie à différents endroits pas encore définis.

Concernant l'intervention de M. Hirsch, des solutions alternatives existent bien entendu et une évaluation a été faite à un certain moment ; les choses avancent très vite et je pense que la commission va poser les bonnes questions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée pour traiter de cet objet et la présidence reviendra au groupe politique de l'ASSE.

6. Préavis no 17/17 : « Budget 2018 »

La Municipalité a un complément à apporter.

M. le Syndic : sur la base de l'article 75 de notre règlement, je demande l'aval de notre conseil pour autoriser M. Didier Raymond, boursier communal ici présent, à répondre aux questions posées concernant ce budget.

M. le Président demande à l'assemblée si cette motion d'ordre est soutenue. Elle est soutenue par plus de 5 membres de l'assemblée et M. le Président propose de passer au vote.

La motion d'ordre autorisant M. Didier Raymond, boursier communal, à répondre aux questions posées concernant ce budget est acceptée par 51 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président passe d'abord la parole à Mme Burrus, rapporteur du rapport de minorité, qui donne lecture des conclusions du rapport de minorité.

M. le Président donne la parole à M. Hirsch, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La COGEFI n'a pas de complément à apporter.

M. le Président donne les informations concernant le processus à suivre afin de traiter les propositions d'amendements. Cela se fera en deux temps.

Dans un premier temps, nous allons traiter individuellement chacun des 30 amendements proposés par la COGEFI. Pour chaque amendement, la discussion sera ouverte, puis nous passerons au vote. Conformément à l'article 74 de notre règlement, chaque amendement peut faire l'objet d'un sous-amendement qui serait traité avant de voter sur l'amendement tel que sous-amendé le cas échéant.

Il est rappelé qu'un amendement ou un sous-amendement doit être présenté par écrit ou dicté au secrétaire avant d'être mis en discussion.

Dans un deuxième temps, une fois ces amendements traités, nous passerons à la revue du budget par section. La discussion sera ouverte sur chacune des 9 sections, mais toutefois nous ne reviendrons pas sur les postes qui ont déjà été traités précédemment.

Une fois passé en revue le préavis dans son ensemble, nous mettrons au vote le rapport de la commission, amendé ou non.

M. le Président ouvre la discussion afin de savoir si quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder.

M. Pache : devant l'énormité du déficit annoncé et vu les délais très courts laissés à la commission et à la Municipalité pour retravailler le budget et au vu du nombre d'amendements, j'aimerais demander, par motion d'ordre, que cette assemblée se prononce sur la possibilité de voter directement sur le budget tel que présenté par la Municipalité, sans se prononcer sur les amendements, pour le refuser. Cette manière de faire m'est imposée par le règlement sur les finances communales, puisque le conseil ne peut pas se prononcer sur le budget au-delà du 15 décembre.

M. le Président demande à l'assemblée si cette motion d'ordre est soutenue. Elle est soutenue par plus de 5 membres de l'assemblée. M. le Président propose donc de traiter cette motion d'ordre et ouvre la discussion.

M. Pache : pour argumenter sur les raisons de cette proposition, la commission et la Municipalité présentent une série d'amendements mais, dans le fond, les hypothèses ne sont pas solides, voire même incohérentes. J'aimerais vous citer 2 cas qui sont graves.

Nous lisons dans le rapport de la commission que le type de population à Saint-Sulpice change et les revenus fiscaux, la capacité contributive des habitants, se modifient, à la baisse et, ayant fait un petit calcul, la rente du point d'impôt communal entre les comptes 2016 et le budget présenté 2018 passent, selon mes calculs et selon la directive trouvée sur un transparent de l'Union des Communes vaudoise, passe d'au-delà de CHF 70.- à CHF 60.- donc nous perdons CHF 12.- sur 2 ans ; cela est important dans le calcul de la péréquation horizontale et de la facture sociale. Si l'on regarde les chiffres projetés dans le budget, nous avons l'impression que l'on continue à payer comme si la valeur du point d'impôt était inchangée, alors qu'elle baisse.

Il y a un deuxième cas, à savoir le rendement de l'impôt foncier entre les comptes 2016 et le budget 2018, il y a une baisse de 6 ou 7%. Vous n'allez pas nous faire croire que la valeur estimée des immeubles à St-Sulpice a baissé ces deux dernières années.

Au vu de ce qui précède, ce budget dans le fond devrait être refusé, renvoyé à la Municipalité, pour une présentation plus proche de la réalité au mois de février prochain. Donc je vous remercie d'avance d'appuyer un vote direct et de refuser ce budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur la motion d'ordre telle que proposée par M. Pache consistant à se prononcer directement sur le vote du budget tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président demande une interruption de séance.

M. le Président ouvre à nouveau la séance.

La motion d'ordre consistant à se prononcer directement sur le vote du budget tel que présenté par la Municipalité est acceptée par 40 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions.

M. le Président propose donc de passer au traitement du budget tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président demande une nouvelle interruption de séance.

M. le Président ouvre à nouveau la séance et ouvre la discussion sur le budget tel que présenté par la Municipalité.

Mme Berner : en raison de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons, vu que nous venons de passer une année hors norme, et suite à un changement de logiciel comptable et un changement de boursier, j'estime que l'étude et l'examen du budget devraient pouvoir avoir lieu et de plus il y a eu à l'évidence un malentendu et une mauvaise compréhension de la motion d'ordre. Pour cette raison je souhaite invoquer l'article 81, alinéa 2 qui demande un second débat pour permettre un second vote.

M. le Président précise que ce second débat doit avoir lieu immédiatement compte tenu de la contrainte de date sur la votation du budget selon l'article 89 du RCC et requière, vu le caractère d'urgence admis par l'assemblée, que les 2/3 des membres présents le demandent. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le second débat est refusé par 26 voix pour, 26 voix contre et 1 abstention.

M. le Président informe que le cours des activités va reprendre et que la discussion sera rouverte sur l'ensemble des sections du budget, sans qu'aucun amendement ne soit pris en compte, afin que l'assemblée se prononce après les discussions sur l'acceptation ou le refus du budget tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président ouvre à nouveau la discussion sur le budget, section par section.

M. Dubuis : Dans ces circonstances, que l'on conviendra assez exceptionnelles, au nom du groupe de l'ASSE, je demande une suspension de séance, conséquente, pour que nous puissions nous concerter.

M. le Président s'enquière au sujet de l'article du règlement invoqué pour demander cette suspension de séance. Sans réponse apportée par le demandeur, M. le Président garde la discussion ouverte sur les sections du budget.

20 membres du groupe politique de l'ASSE quittent l'assemblée.

Section 1 : Administration générale, pages 3 à 13.

La parole n'est pas demandée.

Section 2 : Finances, pages 15 à 19.

La parole n'est pas demandée.

Section 3 : Domaines et bâtiments pages 19 à 31.

La parole n'est pas demandée.

Section 4 : Travaux, pages 31 à 45.

La parole n'est pas demandée.

Section 5 : Instruction publique et cultes, pages 45 à 57.

La parole n'est pas demandée.

Section 6 : Police, pages 57 à 61.

La parole n'est pas demandée.

Section 7 : Sécurité sociale, pages 61 à 67.

La parole n'est pas demandée.

Section 8 : Budget synthèse, pages 69 à 71.

La parole n'est pas demandée.

Section 9 : Plan des investissements pour la période 2016-2018, page 73.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Messieurs les scrutateurs et M. le Président s'assurent que le quorum est atteint, ce qui est le cas avec 34 membres du Conseil encore présents.

En conséquence, M. le Président passe au vote du préavis no 17/17 tel que présenté par la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 17/17 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Vu le rapport de minorité et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 2 voix pour, 26 voix contre et 5 abstentions

- De refuser le préavis municipal no 17/17 concernant le budget communal pour l'exercice 2018.

7. Communication des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL : Mme Kaeser-Moser, absente

APREMADOL : Mme Michel, absente.

ARASOL : Mme Burrus, pas de commentaire.

Conseil d'établissement de la Planta : Mme Willi, pas de commentaire.

ORPC : M. Golaz, pas de commentaire

PoIOuest : M. Piller : une bonne nouvelle concernant l'initiative proposée à la dernière séance concernant les souffleuses à feuilles, elle a été déposée au Conseil intercommunal, transmise à Mme la Présidente, nous en parlerons au printemps prochain.

Avant de passer au point suivant, M. le Président revient sur les conséquences du résultat du vote concernant le budget et attire l'attention de M. le Syndic sur les éléments suivants :

Le règlement sur la comptabilité des communes précise à l'article 9 que si le budget n'est pas adopté, la Municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration. Le budget sera représenté et voté lors de la prochaine séance du 7 février 2018.

M. le Président prie la Municipalité de prendre les dispositions pour présenter un nouveau budget et de prendre contact avec la COGEFI pour son étude.

M. le Syndic : La Municipalité en prend acte.

8. Propositions individuelles et divers.

M. Wessner : je tiens à remercier les membres de ce Conseil qui sont restés d'avoir fait quelque chose, à la place de ceux qui sont partis.

Mme Probst : un groupe de conseillers et conseillères en collaboration avec la commune sont en train d'organiser une aide pour la famille qui a tout perdu dans l'incendie de la carrosserie des Hunaudières. Une liste des besoins a été établie et un communiqué sur le site de la commune indiquera les dit besoins, ainsi que deux dates pour les dons, à savoir le 22 décembre de 14 h à 19 h et le 23 décembre 2017 de 10h à 19h à la rue du Centre 37

M. Wessner : quand est-ce que l'on pourra voir les besoins de ces personnes sur le site de la commune ?

M. le Syndic : à partir de demain le message de Mme Probst sur les sms.

Mme Merminod : avant de mettre sur sms, nous attendons la liste qui doit être établie par la famille.

Mme Willi : concernant la sécurité à l'angle du ch. des Pâquis et de l'av. du Léman, maintenant que cela a été mis en sens unique, j'ai constaté que les personnes tournant à droite direction Genève mordent régulièrement sur l'angle du trottoir. Qu'est-ce qu'il arrivera lorsque ce sera un enfant sur une trottinette par exemple ?

M. Panzera : nous allons mettre en faction un agent de la Police pour observer ce phénomène.

M. Equey Jacques : concernant cette famille sinistrée, j'ai cru comprendre qu'elle n'avait pas d'assurance. Je crois que c'est important de le souligner.

Mme Merminod : en effet, raison pour laquelle ils ont tout perdu.

M. Gygax : je vous rappelle que le 21 décembre vous êtes tous les bienvenus pour fêter Noël avec nous.

M. Wirth : concernant cette famille, j'ai tout mis de côté dans un garde-meubles, les meubles de mes parents. Peut-être que cela pourrait rendre service.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h42.

Conseil communal



M. Laurent Clerc M. Daniel Giroud